



# Le Monde ouvrier

**FTQ**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

N° 49 / SEPTEMBRE-OCTOBRE 2002



XAVIER DACHEZ

## DES PEINTRES CASCADEURS AU PONT DE QUÉBEC!

APRÈS AVOIR CAUSÉ LA MORT DE 89 OUVRIERS DURANT SA CONSTRUCTION AU DÉBUT DU SIÈCLE DERNIER, CETTE «HUITIÈME MERVEILLE DU MONDE» PASSE AUJOURD'HUI À LA DOUCHE!

REPORTAGE EN PAGE 10

### SOMMAIRE

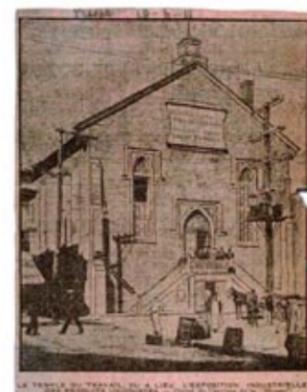
6

*Merci* LOUIS



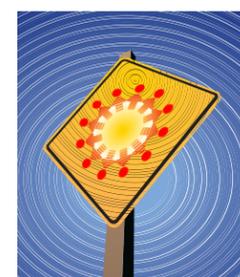
8

AVEC UNE NOUVELLE CHRONIQUE D'HISTOIRE SYNDICALE, C'EST UN RICHE HÉRITAGE QUE NOUS CONTRIBUONS À METTRE EN LUMIÈRE.



9

À LA SOURCE



TAFISA: LES SYNDIQUÉS ONT OBTENU LE RESPECT

11

LES BRÈVES

### La nouvelle Commission des relations du travail se met en branle

LA NOUVELLE COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL (CRT) SE MET EN BRANLE CET AUTOMNE. ELLE EST UN DES RÉSULTATS DE LA RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL. BIEN QUE LE MOUVEMENT SYNDICAL L'AIT REVENDIQUÉE DEPUIS 20 ANS, CE N'EST PAS UN CONCEPT NOUVEAU. UNE TELLE COMMISSION AVEZ PROCESSUS DE DÉCISION À UN PALIER A EXISTÉ AU QUÉBEC DE 1944 À 1969 ET C'EST LE CAS AILLEURS AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS.

SUITE EN PAGE 3

## Un retour aux sources

LA FTQ REVIENT AUJOURD'HUI À SES ORIGINES LOINTAINES EN VOUS PROPOSANT UN NOUVEAU MONDE OUVRIER. DISPOSANT DES OUTILS DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE, NOUS FAISONS UN RETOUR EN ARRIÈRE D'UNE CENTAINE D'ANNÉES AVEC CE FORMAT TABLOÏD QUI ÉTAIT CELUI DU JOURNAL LE MONDE OUVRIER FONDÉ PAR GUSTAVE FRANCO EN 1916.



C'est avec fierté que nous vous le présentons, au moment de notre passage dans un tout nouvel édifice, très bientôt. Avec le départ soudain de notre ami Louis Laberge, 2002 s'avérera certes une année charnière dans l'histoire de la FTQ.

Nous espérons que la nouvelle allure du doyen des journaux syndicaux au Québec et même au Canada vous plaira. On y fait d'ailleurs une bonne place à l'histoire, comme vous le constaterez. Bonne lecture!

Le secrétaire général,

*René Roy*  
René Roy

ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488



SCFP 2815

# NON

au démantèlement de

# VIDÉOTRON



SCFP 1417

EN PAGE 2

# LA MOBILISATION PREND DE L'AMPLEUR

RÉCEMMENT, LES DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES DE LA FTQ ONT TENU UNE RÉUNION SPÉCIALE POUR BIEN MARQUER L'ENGAGEMENT DE TOUS LES AFFILIÉS DANS LA LUTTE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE VIDÉOTRON CONTRE UN EMPLOYEUR QUI MÉPRISE OUVERTEMENT CE CONSENSUS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE QUI CONDAMNE L'UTILISATION DE BRISEURS DE GRÈVE.

Cette aide a rapidement pris plusieurs formes. Ainsi, le Syndicat des Métallos prête 2 millions de dollars sans intérêt aux sections locales 1417 et 2815 du SFCP.

Quebecor misait sur une démobilisation de ses employés durant l'été pour tenter encore de leur imposer des reculs majeurs. Les syndiqués ont rejeté les «offres» patronales presque unanimement. Ils ont ainsi montré leur détermination à poursuivre la lutte contre le démantèlement de l'entreprise.

« Les enjeux de ce conflit dépassent largement les employés de Vidéotron et interpellent directement l'ensemble de nos affiliés qui appréhendent à juste titre le retour à des attitudes patronales intransigeantes, anti-syndicales, destructrices d'un climat de relations du travail



Les travailleurs du Conseil conjoint de la construction (FTQ) ont appuyé les grévistes de Vidéotron au chantier de la Caisse de dépôt et placement du Québec, le vendredi 13 septembre.

que nous avons contribué à assainir», explique Henri Massé, président de la FTQ, dans un document diffusé largement chez les affiliés.

### Un rappel des enjeux

▼ Les 2200 employés de Vidéotron sont en grève depuis le 8 mai dernier. Ils s'opposent à la volonté de la multinationale Quebecor de démanteler Vidéotron;

▼ Quebecor a vendu 650 techniciens de Vidéotron au sous-traitant Alentron, filiale d'Entourage (un technicien de 13 ans de service y perdrait annuellement 21 465 \$ et un répartiteur 15 184 \$);

▼ Vidéotron exige des concessions totalisant entre 30 et 40 millions de dollars, soit plus du tiers de la masse salariale;

▼ Vidéotron vend son centre d'appels montréalais (accessible par les transports en commun) pour transférer ces activités dans le parc

industriel de Saint-Hubert (pas de transport en commun ni stationnement). Cette mesure affecte directement plus de 750 personnes;

▼ Vidéotron exige pas moins de 232 modifications à la convention collective;

▼ Vidéotron veut recourir davantage à la sous-traitance (30 % dans tous les secteurs de l'entreprise);

▼ Ces mesures combinées entraîneraient la disparition de plus de la moitié des 2200 emplois à Vidéotron.

### Comment aider ?

Nous vous invitons à faire parvenir des lettres d'appui aux travailleurs et travailleuses de Vidéotron. Une lettre type est disponible aux bureaux de la FTQ et sur [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca). Faire parvenir ces lettres d'appui d'ici la fin septembre à :

**Campagne Vidéotron - FTQ**  
545, boul. Crémazie Est,  
17<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2M 2V1

SERGE JONGUE

REJEAN LAROUCHE

# Un appui qui fait du bien après 4 mois de grève

LES 160 GRÉVISTES DE L'USINE LOUISIANA-PACIFIC, MEMBRES DU SYNDICAT DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER (SCEP-FTQ), ONT REÇU LA VISITE D'APPUI DES TROIS DIRIGEANTS DE LEUR SYNDICAT ET DU PRÉSIDENT DE LA FTQ, LE 9 SEPTEMBRE DERNIER À CHAMBORD, AU LAC SAINT-JEAN. HENRI MASSÉ ACCOMPAGNAIT CLÉMENT L'HEUREUX, VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF DU SCEP, MICHEL OUMET ET JOSEPH GARGISO, RESPECTIVEMENT VICE-PRÉSIDENT QUÉBEC ET VICE-PRÉSIDENT ADMINISTRATIF DU SYNDICAT.

Les salariés étaient alors en grève depuis près de quatre mois pour sauver leur régime de retraite que l'employeur voulait abolir. Devant l'assemblée des grévistes, Henri Massé a déclaré : « Ce n'est pas vrai que nous allons accepter qu'une entreprise américaine vienne nous dire ce qui devrait ou ne devrait pas faire partie des conditions de travail de nos membres. Toute la FTQ est derrière vous et pleinement solidaire de votre combat. »

Clément L'Heureux n'a pas été plus tendre envers Louisiana-Pacific et a tenu à rassurer les travailleurs : « Nous examinons toutes les mesures de pression possibles et nous serons avec vous le temps qu'il faudra pour faire entendre raison à cet employeur ! »

Les travailleurs de Louisiana-Pacific fabriquent des panneaux à lamelles orientées très résistants, utilisés dans la construction. L'entreprise est un leader mondial dans ce domaine.

**Le président de la FTQ, Henri Massé, avec Evans Simard, président de la s. l. 502Q du SCEP.**



# EQUITE SALARIALE CHEZ BELL LES TÉLÉPHONISTES POURSUIVENT LA BATAILLE



PHOTO SCEP

Bell n'a toujours pas conclu de règlement sur l'équité salariale avec le SCEP-FTQ dans le cas des 400 téléphonistes encore à son emploi et des 4500 autres qui ont quitté l'entreprise, depuis le début de ce conflit il y a dix ans. Malgré une entente récente avec le syndicat de boutique qui représente le

personnel de bureau et des ventes, la bataille continue donc pour les téléphonistes. En décembre prochain, la Cour suprême du Canada devrait rendre sa décision sur une requête de Bell remettant en question l'impartialité du tribunal de la Commission canadienne des droits de la personne, qui avait don-

né raison aux téléphonistes. « Comme nous nous attendons de gagner cette cause, nous serons alors en meilleure position pour obtenir un meilleur règlement », dit le vice-président du SCEP, Michel Oumet.

Un groupe de téléphonistes a manifesté le 29 août devant le nouveau Centre

Bell (ex-Centre Molson), à Montréal. Elles ont alors rebaptisé l'endroit la « Tour de BaBell » parce que « Bell et ses téléphonistes parlent une langue différente et personne ne se comprend », a dit Odette Gagnon, téléphoniste à la retraite et représentante du groupe Femme-Action du SCEP.

## Le Monde ouvrier

Bulletin d'information publié par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président : Henri Massé

Secrétaire général : René Roy

545, boulevard Crémazie Est, 17<sup>e</sup> étage

Montréal, Québec H2M 2V1

Téléphone : (514) 383-8000

Télécopie : (514) 383-8001

Courriel : [ftq@ftq.qc.ca](mailto:ftq@ftq.qc.ca)

Portail FTQ : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Rédactrice en chef : Carole Clément

Collaboration : Robert Bellerose, SFCP; Daniel Champagne, Conseil régional FTQ Montréal métropolitain; Raphaël Delli Gatti, FNFTU; Marie-Andrée L'Heureux,

SCEP; Louis Cauchy, Robert Demers, Johanne Deschamps, Louis Fournier, Carole Gingras, Dominique Savoie, FTQ

Graphisme : Anne Brissette

Photographes : Xavier Dachez et Serge Jongué

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Litho Acme

Tirage spécial 60 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0700-8783

## C O U P O N D ' A B O N N E M E N T

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Syndicat ou organisme \_\_\_\_\_ Section locale \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Employeur \_\_\_\_\_

Téléphone travail \_\_\_\_\_ résidence \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Nombre d'exemplaires \_\_\_\_\_

# DOSSIER CRT

# Pour partir du bon pied

La Commission des relations du travail (CRT) acquiert toutes les responsabilités du Bureau du commissaire général du travail en matière de rapports collectifs de travail, de traitement des plaintes et des requêtes ainsi que de recours individuels déposés en vertu du Code du travail et de la *Loi sur les normes du travail*. La Commission hérite aussi de dossiers du Tribunal du travail, ce qui mènera graduellement à la disparition de ces deux instances.

## Faits saillants

Son premier objectif est de «déjudiciariser» les recours propres aux relations du travail, principalement le processus d'accréditation et le règlement des litiges.

Comme l'explique M<sup>e</sup> Gaston Nadeau, «une demande d'accréditation n'est pas une affaire qui devrait être litigieuse. Une des conséquences de la création de la Commission est justement de traiter les demandes d'accréditation de façon administrative. Normalement donc, au lieu de plaider, on va régler ces questions autour d'une table, un peu à la manière d'une négociation ou d'une conciliation. Il s'agit d'opérer un véritable changement de mentalité.»

## Délais courts

Pour y parvenir, on raccourcit d'abord les délais à 60 jours. C'est fondamental, surtout en matière d'accréditation. Et puis on abolit le droit d'appel, comme en arbitrage. «Le rôle de la Commission c'est d'amener les parties à s'entendre, par exemple sur l'unité de négociation, et de rendre une décision dans un délai de 60 jours à partir du dépôt de la requête, précise M<sup>e</sup> Nadeau. La CRT a aussi le pouvoir de limiter les débats, ce qui va réduire considérablement les délais.»

«C'est la rapidité à traiter les dossiers qui va nous aider. Parce que dans le secteur privé, il y a beaucoup d'employeurs anti-syndicaux. Et il y a trop d'employeurs qui subissent l'influence d'avocats peu scrupuleux avec les procédures.»

Clément L'Heureux, vice-président exécutif du SCEP au Québec et vice-président de la FTQ



## Abolition de l'appel

Un deuxième élément à retenir : les pouvoirs d'ordonnance donnés à la CRT, dont les décisions sont finales et sans appel. Donc, on peut s'attendre à un processus plus efficace et plus rapide puisque la Commission est la seule instance.



«Nous nous sommes réjouis de la réforme du Code du travail dans son ensemble. La déjudiciarisation par exemple, on va tous en bénéficier. Nous sommes toutefois inquiets de la portée qu'aura l'article 46 et de l'impact des fusions d'accréditation dans le secteur public. Nous attendons les interprétations là-dessus.»

Raymond Forget, président du SQEES-298 et vice-président de la FTQ

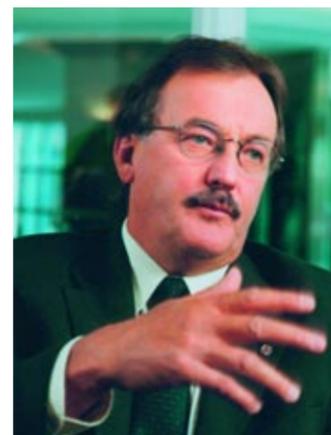
## Des défis nous attendent

Le monde du travail québécois a des défis importants à relever avec la mise en place de la Commission des relations du travail. «Toutes les parties concernées ont des responsabilités et le mouvement syndical en a au premier chef, si nous voulons que la réforme nous serve», souligne Henri Massé, le président de la FTQ.

«Notre premier défi, c'est que les choses se fassent vite. Le délai de 60 jours pour le processus d'accréditation est convenable, mais la Commission doit tout faire pour que ça marche. Je salue donc le discours de son président, M<sup>e</sup> Louis Morin, qui va dans ce sens-là. Nous allons l'appuyer et faire toutes les pressions possibles pour que ça roule rondement. De notre côté, il va falloir revoir nos stratégies pour ne pas encombrer inutilement le processus.»

Le deuxième défi qui nous attend, c'est de déve-

lopper une commission «proactive» pour régler les conflits : «Au fédéral, le Conseil des relations industrielles met ses pouvoirs à profit. Les nouveaux pouvoirs d'ordonnance de la CRT devraient nous permettre de sortir de l'ornière juridique. Il faudra qu'elle les utilise à bon escient. Y'a pas de raison qu'un conflit comme celui de la Place des Arts s'étire sur trois ou quatre ans dans les déboires judiciaires.»



Henri Massé, président de la FTQ

## Cohérence, rapidité et transparence : le credo du président de la nouvelle CRT

Lors du Conseil général de la FTQ, le 28 mai dernier, le président de la Commission des relations du travail (CRT), M<sup>e</sup> Louis Morin, a expliqué les objectifs poursuivis par la nouvelle commission : cohérence, rapidité et transparence. Comme dans CRT!

▼ **Cohérence** : il parle de cohérence dans le processus, en ayant établi à l'avance des normes, des façons de faire, des mécanismes; avec la formation des commissaires, une procédure de révision des décisions, des lignes de conduite claires;

▼ **Rapidité** : premièrement, avec des dossiers bien préparés; deuxièmement, en ayant des conciliateurs compétents qui régleront le plus grand nombre possible de dossiers. Comment? Par l'établissement de règles de preuve et de procédure, après consultation des parties;

▼ **Transparence** : en établissant sa crédibilité et en communiquant.

Par exemple, M<sup>e</sup> Morin s'est fait reprocher de rencontrer la FTQ. «C'est justement mon travail de le faire. Je rencontre les syndicats et les employeurs pour vous tenir au courant de ce qui se passe à la Commission.» Il croit ainsi établir une relation de confiance qui permettra à ce nouvel organisme d'acquérir la crédibilité voulue. «Mais ça va prendre de la collaboration, tant du côté patronal que syndical. Avec les agents et les conciliateurs, il faut essayer de régler le plus possible de dossiers avant d'aller à la Commission. C'est la seule condition pour accélérer le processus et ne pas le judiciariser.»

Avocat des relations du travail, M<sup>e</sup> Louis Morin a été juge du Tribunal du travail à partir de 1977 puis juge en chef de cette instance de 1990 à 1998. Il a été nommé président de la nouvelle Commission des relations du travail le 2 février 2002.

## Les pouvoirs d'ordonnance : de nouveaux outils

Jusqu'ici, le Code du travail accordait un certain nombre de pouvoirs au commissaire du travail. Avec la nouvelle Commission, des pouvoirs nouveaux et plus larges lui sont donnés pour l'ensemble des matières du Code : le pouvoir d'ordonnance pour empêcher une violation et des pouvoirs en matière de réparation et de sauvegarde.

1. Le pouvoir d'ordonnance, c'est un pouvoir de la nature d'une injonction, à caractère préventif ou pour réparer une violation du Code. Il n'est pas nouveau, puisqu'il existe déjà dans les autres juridictions du pays. On pourra s'inspirer de la jurisprudence canadienne à ce sujet.

«Par exemple, précise M<sup>e</sup> Jean-Pierre Néron, conseiller syndical à la FTQ, lors de l'utilisation de briseurs de grève, la CRT peut ordonner de cesser cette pratique sur-le-champ. Si l'ordonnance n'est pas respectée, l'employeur peut se voir imposer une amende pour outrage au tribunal pouvant aller jusqu'à 50 000 \$.»

Ce pouvoir d'ordonnance s'exercera tant à l'égard des employeurs que des syndicats, entre autres lors d'une plainte contre un syndicat.

2. Le pouvoir de réparation et de sauvegarde permet aussi l'exécution d'une ordonnance sans délai. Par exemple, la CRT pourrait permettre au syndicat d'avoir accès aux lieux de travail pour s'adresser directement aux salariés lors d'une campagne de recrutement, dans le cas de pratiques déloyales de l'employeur. Ou encore, l'ordonnance pourra permettre la réintégration provisoire d'un salarié congédié pour activité syndicale, le temps qu'une décision finale soit prise, dans un délai de 90 jours.

## UNE JOURNÉE DE FORMATION

Pour bien se préparer à toutes ces nouveautés, la FTQ tiendra une journée de formation à Montréal le 11 novembre 2002. Il y sera notamment question de l'approche pour assurer le succès de la nouvelle CRT, des nouveaux pouvoirs d'ordonnance ainsi que des règles de preuve et de procédure.

Réservez donc le 11 novembre à votre agenda dès maintenant. Les détails vous seront communiqués ultérieurement.

# TAXI : INVESTISSEMENT DE 50 MILLIONS \$

## La FTQ, le Fonds et les Métallos donnent un bon coup de main aux chauffeurs

ON COMPTE PLUS DE 18 000 CHAUFFEURS DE TAXI AU QUÉBEC, DONT 12 200 (68 %) SONT DES CHAUFFEURS-LOCATAIRES. C'EST D'ABORD POUR VENIR EN AIDE À CES DERNIERS – «LES PLUS EXPLOITÉS DANS CETTE INDUSTRIE», A SOULIGNÉ HENRI MASSÉ – QUE LA FTQ, SON FONDS DE SOLIDARITÉ ET LE SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ) ONT ANNONCÉ CONJOINTEMENT, À LA MI-AOÛT, UN INVESTISSEMENT MAJEUR EN VUE D'AIDER LES CHAUFFEURS QUI VEULENT SE PORTER ACQUÉREURS D'UN PERMIS DE TAXI.



Lors du lancement de la société Fintaxi, Henri Massé, président de la FTQ, et le pdg du Fonds, Pierre Genest, entourent un chauffeur militant de longue date du Syndicat des Métallos (FTQ), Hamad Abouda.

Fonds, Pierre Genest. Première société du genre au Québec, ses objectifs à court terme sont de favoriser l'accession à la propriété du permis pour les chauffeurs-locataires, d'assurer des conditions de financement équitables et compétitives et de rajeunir la flotte de taxis. À plus long terme, les objectifs de Fintaxi sont d'améliorer les conditions

de travail des chauffeurs et la qualité des services offerts à la population.

### 15 ans de travail des Métallos

«La création de Fintaxi répond à l'une des principales attentes identifiées par les chauffeurs de taxi depuis le début de notre implication dans cette industrie», a déclaré Michel Arsenault, directeur québécois des Métallos (FTQ). Le syndicat travaille d'arrache-pied, depuis quinze ans, pour améliorer le sort des chauffeurs. Les Métallos soutiennent d'ailleurs une équipe aux élections à la direction de la nouvelle Association professionnelle des chauffeurs de taxi du Québec, créée en vertu d'une loi pour représenter tous les chauffeurs.

«Fintaxi est un premier service offert aux chauffeurs et nous en offrirons plusieurs autres, comme des assurances collectives», dit Michel Arsenault. Les Métallos offrent déjà des services du genre aux camionneurs indépendants membres de l'Association professionnelle des chauffeurs de camion du Québec, un organisme où le syndicat est très actif.

«Notre investissement représente une première étape en vue d'améliorer les conditions des chauffeurs-locataires», conclut Henri Massé. Il est indéniable que nous voulons améliorer leur revenu. Un grand nombre de chauffeurs veulent devenir propriétaires mais la contrainte de financement est l'obstacle majeur. Nous allons leur offrir un service qui pourra améliorer leurs conditions de vie.»



Henri Massé et Michel Arsenault, directeur québécois des Métallos, avec un groupe de chauffeurs ainsi qu'une «chauffeure» de taxi.

### CENTRAIDE

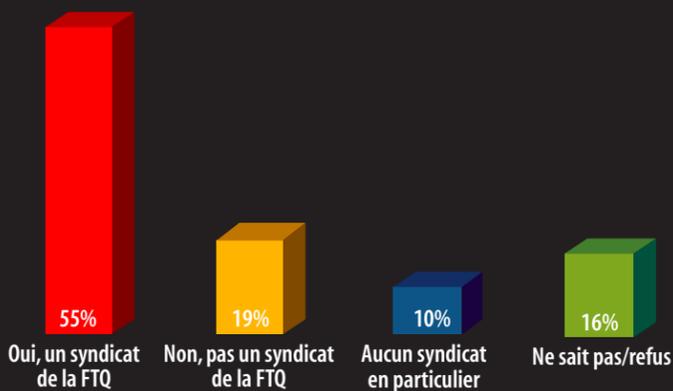
#### Henri Massé copréside la campagne du secteur public

La FTQ et ses syndicats affiliés renouvellent encore cette année leur engagement et leur solidarité avec les plus démunis de la société en participant à la campagne Centraide 2002. C'est le président de la FTQ, Henri Massé, qui copréside la campagne Centraide - secteur public 2002 pour représenter le mouvement syndical. Également membre du Cabinet de Centraide Montréal, avec le directeur québécois du SFCF, Pierre Dupuis, Henri Massé décrit la campagne Centraide comme étant une belle aventure, «celle du monde que l'on aide et qui vont s'aider eux-mêmes à poursuivre leur vie dans la dignité».

Des milliers de Québécois et de Québécoises recevront de l'aide des 1500 organismes communautaires du Québec appuyés par Centraide. Comme par le passé, la FTQ compte sur votre générosité dans les prochaines semaines!

Voir aussi le message vidéo de Henri Massé sur le Portail FTQ au [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

### Parmi les répondants qui préféreraient être syndiqués



### SONDAGE LÉGER-FTQ

## 42 % des non-syndiqués préféreraient être syndiqués

## 55 % d'entre eux choisiraient la FTQ

LE DERNIER SONDAGE LÉGER MARKETING RÉALISÉ POUR LE COMPTE DE LA FTQ RÉVÈLE QUE 42% DES NON-SYNDIQUÉS MEMBRES DE LA POPULATION ACTIVE AU QUÉBEC PRÉFÉRERAIENT ÊTRE SYNDIQUÉS S'ILS EN AVAIENT LE CHOIX.

«C'est là une forte augmentation de 15 points de pourcentage par rapport au précédent sondage Léger-FTQ effectué en octobre 2001 et qui donnait une proportion de 27 %, indique le secrétaire général de la FTQ, René Roy. C'est aussi une hausse de cinq points par rapport au score le plus élevé atteint jusque-là, soit 37 %, lors d'un sondage réalisé en février 2001».

Le sondage a été réalisé du 6 au 10 juin 2002 auprès d'un échantillon de 1 003 personnes. On peut noter qu'il a été fait un mois après le début du conflit de travail chez Vidéotron, déclenché le 8 mai dernier.

### 55% pour la FTQ

Le sondage révèle qu'une très forte majorité des personnes déjà syndiquées préfèrent le demeurer (75 %), une légère baisse par rapport à octobre 2001 (79 %).

### Si vous aviez le choix, préféreriez-vous être syndiqué ou ne pas être syndiqué ?

	TOTAL Juin 2002 (n= 1003)	POPULATION ACTIVE		SYNDIQUÉ	
		Oui (n=523)	Non (n=358)	Oui (n=262)	Non (n=736)
Être syndiqué	55%	53%	58%	75%	48%
Ne pas être syndiqué	41%	45%	35%	24%	47%
Ne sait pas/Refus	4%	2%	7%	1%	5%

Les non-syndiqués qui préféreraient être syndiqués choisiraient en majorité un syndicat de la FTQ (55 %), comparé à 52,5 % en octobre 2001. D'autre part, 19 % des répondants préféreraient un autre syndicat, 10 % n'en choisissent aucun en particulier et 16 % ne savent pas ou refusent de répondre.

Parmi les non-syndiqués qui choisissent la FTQ, plus du tiers (34 %) disent fonder principalement leur décision sur la bonne réputation de la centrale. 12 % expliquent leur choix en disant que la FTQ est une organisation forte en raison du nombre important de membres qui en font partie, et 11 % disent que la FTQ sait répondre aux besoins de ses membres.

### Le syndicalisme nécessaire

Le sondage Léger-FTQ indique aussi qu'une forte majorité des Québécois (72 %) estiment que le syndicalisme est nécessaire de nos jours, soit une augmentation significative comparée au chiffre de 63 % recueilli lors du sondage Léger-FTQ d'octobre 2001.

Plus précisément, près du quart (23 %) des répondants considèrent le syndicalisme comme très nécessaire et près de la moitié (49 %) comme assez nécessaire, pour un total de 72 %. La proportion des répondants qui estiment que le syndicalisme n'est pas nécessaire de nos jours est de 27 %.

# CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

## Des résultats concrets pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de travail

LA 90<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL A PERMIS LA TENUE DE DÉBATS D'UNE GRANDE RICHESSE. IL S'EN DÉGAGE DE NOUVEAUX OUTILS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA MONDIALISATION, AVEC COMME OBJECTIFS LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Plus de 3 000 personnes provenant de 175 pays membres de l'Organisation internationale du travail (OIT) étaient réunis à Genève, en juin dernier. La FTQ y était représentée par la conseillère Carole Gingras, directrice du Service de la condition féminine, qui a fait partie de la délégation canadienne.

La conférence de trois semaines est l'occasion de débattre de nombreux sujets qui nous concernent. En voici un bref aperçu.

### Rappel

L'Organisation internationale du travail (OIT) a été créée en 1919 et regroupe les gouvernements, les employeurs ainsi que les travailleurs et les travailleuses des États membres dans une action commune pour l'avancement de la protection sociale et l'amélioration des conditions de vie et de travail partout dans le monde.

Le rôle de la conférence internationale du travail est d'adopter des normes du travail reconnues internationalement et de veiller à leur application.

### L'économie informelle: un développement effréné

Largement débattue, cette question complexe de l'économie informelle touche un grand nombre de travailleurs, et plus particulièrement de travailleuses qui se retrouvent dans des conditions de travail indécents (travail autonome, agriculture, vêtement, textile, restauration, par exemple). Elles n'ont pas ou peu de droits car elles sont considérées comme appartenant à un monde différent.

La discussion a mis en lumière les facteurs contribuant à la croissance et au développement de cette économie informelle et les moyens de renforcer les droits et d'améliorer la protection sociale des travailleurs et travailleuses de ce secteur. On pense surtout à l'application de normes et de lois du travail, avec le droit à la syndicalisation, pour permettre la transition de l'économie informelle à l'économie formelle. Une résolution sur la mise en place d'un nouveau programme de l'OIT à ce sujet a été adoptée.

### Le tripartisme et le dialogue social

La résolution portant sur le tripartisme et le dialogue social a été adoptée à l'unanimité après avoir été discutée durant plusieurs jours. Cette résolution rappelle le rôle essentiel des partenaires sociaux dans le développement économique et social. Elle invite les gouvernements de tous les pays à garantir des conditions propices au dialogue social, notamment le respect des principes fondamentaux comme le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective. Elle encourage également gouvernements, travailleurs, travailleuses et employeurs à

promouvoir et renforcer le tripartisme et le dialogue social, en particulier dans les secteurs où ils sont inexistantes ou embryonnaires. Enfin, la résolution demande au Bureau international du travail (BIT) de renforcer le tripartisme dans le cadre de ses activités.

D'autres résolutions n'ont pu être débattues, faute de temps: le développement durable, les conditions de travail en Palestine, l'égalité entre les hommes et les femmes, les responsabilités sociales de l'entreprise, le harcèlement moral au travail ainsi que l'amiante. Elles pourraient être discutées lors d'une prochaine conférence.

### Les coopératives

Après de longues discussions lors de travaux antérieurs de l'OIT, la Commission sur la promotion des coopératives a finalement élaboré une nou-

## La santé et la sécurité du travail

Pour connaître les résultats des discussions concernant la santé et la sécurité du travail, voir la rubrique «À la source» en page 9 de ce numéro.



La tribune d'où est présidée la 90<sup>e</sup> Conférence internationale du travail à Genève.



Des membres de la délégation canadienne dont, à l'extrême droite, Carole Gingras de la FTQ, aux côtés de Al Biekša de la Fédération du travail de l'Ontario.

velle recommandation remplaçant celle adoptée en 1966. On y reconnaît que les coopératives peuvent contribuer au développement social par la création d'emplois décents et la réduction de la pauvreté. La recommandation met aussi l'accent sur la contribution des coopératives à la création d'investissements et au développement de l'économie.

### Les normes internationales du travail

Les normes internationales du travail ont provoqué des débats à la fois intéressants et complexes. Des plaintes concernant 23 pays avaient trait au travail forcé, à la liberté syndicale, à la protection du droit syndical, à la discrimination, au travail

des enfants et aux politiques de l'emploi dont, par exemple, l'équité salariale. Parmi les mauvais élèves, on retrouve le Soudan (sur le travail forcé), l'Éthiopie et la Colombie (sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical) ainsi que le Venezuela (sur le droit des travailleurs à constituer un syndicat de leur choix).<sup>1</sup>

### Des documents disponibles

Les recommandations et les conventions internationales ainsi que les documents de la conférence sont disponibles au Centre de documentation de la FTQ et sur le site Internet de l'OIT ([www.ilo.org](http://www.ilo.org)).

1. Tiré du Compte-rendu provisoire, Réponse du Directeur général à la discussion, OIT 2002

## PROTECTION DE LA MATERNITÉ

### Une campagne sur la nouvelle convention de l'OIT

Les syndicats ont profité de la 90<sup>e</sup> Conférence internationale du travail pour lancer une campagne mondiale intitulée « Une nouvelle norme pour le nouveau siècle – protection de la maternité ». Cette campagne vise à convaincre les gouvernements de ratifier la nouvelle convention internationale sur la protection de la maternité. Depuis son adoption, en juin 2002, trois pays l'ont fait: l'Italie, la Slovaquie et la Pologne.

Un dossier d'information sur cette campagne est disponible à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) en plusieurs langues et au Centre de documentation de la FTQ.

Les principales dispositions de la convention 183:

**Couverture:** toutes les salariées, y compris celles qui occupent des emplois atypiques;

**Durée maternité:** au moins 14 semaines, avec période obligatoire de 6 semaines après l'accouchement;

**Remplacement du revenu:** des prestations égales aux deux tiers du gain antérieur de la salariée ou un paiement équivalent;

**Conditions de travail dangereuses:** les femmes enceintes ou qui allaitent ne seront pas contraintes d'accomplir un travail jugé préjudiciable à la mère ou à l'enfant;

**Pauses pour l'allaitement et réduction du temps de travail:** une ou plusieurs pauses quotidiennes et le droit à une réduction du temps de travail quotidien;

**Protection de l'emploi et non-discrimination:** interdiction de tests de grossesse, droit garanti de reprendre le même poste ou un poste équivalent avec un salaire égal.



Les délégués viennent de voter et attendent le résultat.



Louis Laberge entouré de ses fils Michel, Jean et Pierre à l'occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire, en février 1999



Il venait probablement de lancer une bonne blague au micro d'un congrès ou d'un conseil général...



Arborant son magnifique sourire, lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds de solidarité, son enfant chéri, le 25 octobre 1997



Nouveau premier ministre, René Lévesque s'adresse aux militants et militantes du Colloque FTQ en santé-sécurité, en mars 1977, sous l'œil attentif du président.



En mai 1952, Louis Laberge est secrétaire du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) lors de la grève des syndiqués de la CSN, chez Dupuis Frères.



En septembre 1958, Louis Laberge présente au Conseil municipal de la Ville de Montréal un mémoire du Conseil du travail de Montréal (réunifié) dans lequel on réclame, entre autres, la municipalisation des services de transport en commun.



Défendant le mémoire de la FTQ devant la Commission d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale, en septembre 1967. À sa gauche, le secrétaire général de la FTQ, Gérard Rancourt; à sa droite, Jean-Guy Frenette, qui deviendra conseiller politique à la FTQ. À l'avant-plan, le premier ministre Daniel Johnson



Avec sa compagne Lucille, aux côtés de Robert Dean (TCA), le premier mai 1978



Le 30 octobre 1964, Louis Laberge est élu président de la FTQ par le conseil exécutif, à la suite du décès de Roger Provost. Il l'emporte par une voix de majorité sur Fernand Daoust (à sa droite) qui sera secrétaire général à ses côtés durant 27 ans.



Exprimant sa fibre nationaliste, il est accompagné de Lucille lors du défilé de la Saint-Jean-Baptiste 1990.

# Merci

C'EST LE QUÉBEC TOUT ENTIER, EN QUELQUE SORTE, QUI A RENDU UN DERNIER HOMMAGE À LOUIS LABERGE, LORS DES FUNÉRAILLES NATIONALES CÉLÉBRÉES À SON INTENTION EN LA CATHÉDRALE MARIE-REINE-DU-MONDE, LE 24 JUILLET 2002. UNE PREMIÈRE POUR UN LEADER SYNDICAL EXCEPTIONNEL, UN BÂTISSEUR QUI A MARQUÉ À TOUT JAMAIS L'HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER AU QUÉBEC.

Louis Laberge a su rassembler autour de la FTQ des syndicats autonomes et différents les uns des autres. Il leur a donné une cohésion et une capacité de mobilisation unique. Il a bâti une centrale syndicale forte, unie, mais respectueuse de la diversité de tous ses syndicats. Louis Laberge a contribué à faire de la FTQ la plus grande centrale syndicale au Québec, avec plus d'un demi-million de membres aujourd'hui.

Bien sûr, on ne peut passer sous silence sa deuxième grande réalisation, la création du Fonds de solidarité de la FTQ, une institution financière syndicale unique en son genre en Amérique du Nord.

## Un visionnaire à l'intelligence vive

Louis Laberge a été le grand artisan de la politique de présence de la FTQ dans tous les lieux de concertation et de décision au Québec. Il a fait de la FTQ un partenaire social de première importance, incontournable.

Ce que beaucoup retiendront de Louis, c'est qu'il était profondément humain et près des gens. C'est pourquoi il était tellement aimé des membres de la FTQ, qui lui ont fait confiance pendant plus d'un quart de siècle. En plus de son grand cœur, il avait une intelligence vive qui lui permettait de comprendre les choses vite et, aussi, de régler les problèmes. Il était aussi reconnu pour son sens de la répartie et son humour mordant.

Louis Laberge aura été le plus grand président de l'histoire de la FTQ.

Gageons qu'il veille encore sur nous dans ses temps libres!

Salut Louis!



Son avant-dernier congrès, le 25<sup>e</sup> de la FTQ, en novembre 1998



Venant de lancer une de ses proverbiales blagues, Louis est en compagnie de Fernand lors du lancement du livre sur L'Histoire de la FTQ, d'Émile Boudreau, le 22 août 1988.

# LOUIS



MICHEL ELLIOTT

Le 21 mai 1975, au Centre Paul-Sauvé, à l'occasion de la grève générale de 24 heures en appui aux grévistes de la United Aircraft (TCA). Neuf jours plus tôt, 34 de ces grévistes avaient été matraqués lors de l'occupation de leur usine.



SERGE JONGUE

Lors d'une conférence de presse, en septembre 1985, avec René Roy (STCC) aujourd'hui secrétaire général de la FTQ.



JEAN-CLAUDE CHAMPAGNE

Roger Laramée (SCFP-FTQ), Norbert Rodrigue (CSN), Louis Laberge (FTQ), Marcel Pepin (CSN), Yvon Charbonneau (CEQ), Fernand Daoust (FTQ) et André Asselin (SCFP), à l'occasion de la grève générale du 14 octobre 1976 contre les mesures Trudeau de contrôle des salaires.



FEDERAL PHOTOS

En 1965, Louis Laberge s'adresse à l'assemblée des membres du Syndicat des Postiers (FTQ), lors de leur célèbre grève. Au fond à droite, on reconnaît celui qui occupera plus tard le poste de président de ce syndicat pendant quinze ans, Jean-Claude Parrot.

## GUSTAVE FRANCO ET LOUIS LABERGE

# Les deux plus grands syndicalistes du XX<sup>e</sup> siècle au Québec

Le 18 juillet 2002, le plus grand syndicaliste de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle au Québec, Louis Laberge, nous a quittés à l'âge de 78 ans. Cinquante ans plus tôt, le 2 janvier 1952, à l'âge de 80 ans, mourait Gustave Franco, la figure dominante du syndicalisme québécois de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, selon l'historien réputé Jacques Rouillard.<sup>1</sup>

Ces deux personnages imposants sont de la même tradition syndicale, québécoise et nord-américaine, et de la même tradition politique, la social-démocratie. C'étaient des hommes d'idéal mais pragmatiques et réalistes, qui se battaient pour obtenir des changements maintenant, pas dans cent ans. Laberge et Franco, les plus grands syndicalistes de leur époque, se ressemblaient étrangement, comme deux vieux lions capables de coups de gueule et de coups de patte formidables.

### De rudes batailleurs

Machiniste de métier à l'avionnerie Canadair (Bombardier Aéronautique), Laberge a été président de la FTQ durant vingt-sept ans. Il a aussi été le président fondateur du Fonds de solidarité FTQ.

Typographe de métier, d'origine belge, Gustave Franco a été le premier secrétaire général de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ), ancêtre de la FTQ. Il a été le fondateur, en 1916, du journal *Le Monde ouvrier*, le doyen des journaux syndicaux au Québec et au Canada. Franco fut également fondateur et propriétaire d'une entreprise prospère et... syndiquée, l'Imprimerie Mercantile. Ce syndicaliste-entrepreneur a été, à sa manière, un précurseur du Fonds de solidarité de la FTQ.

Rudes batailleurs, les deux hommes étaient aussi des réformistes qui favorisaient la concertation syndicale-patronale. Ils avaient de bons contacts avec les gouvernements auxquels ils réussirent à arracher plusieurs lois ouvrières et sociales. Trapus, bons vivants, c'étaient des personnages charismatiques, hauts en couleur, doués d'une éloquence flamboyante et capables de colères légendaires. Et comme Laberge, Franco était un bon joueur de cartes et un amateur de pêche...

### TÉMOIGNAGE DE HENRI MASSÉ

## La «famille» syndicale

«On ne peut parler de Louis Laberge sans évoquer de larges rassemblements d'hommes et de femmes, des regroupements d'énergie, des collectivités en action. Louis était un être viscéralement social. Mais, pour lui, la foule n'était jamais anonyme, c'était une famille. En fait, c'était SA famille. Il en faisait partie, il en était solidaire et il s'appliquait de tout son être à la faire grandir. Sa famille syndicale, il l'a élevée comme un bon père de famille, sans se ménager et en donnant sans compter. Ses plus amères blessures, celles qui le faisaient pleurer, ce furent nos chicanes de famille. Cet amant de l'unité ne pouvait supporter que nous nous divisions. Il nous a patiemment appris à manger ensemble à la même table et à partager notre pain et, bien sûr, ... notre vin ! Si nous sommes grands et forts aujourd'hui, nous te le devons, Louis.

(...) Louis nous a remis entre les mains une grande centrale syndicale et plein de ressources pour accomplir notre mission de justice sociale. Il est vrai que, sans les syndicats comme famille, Louis n'aurait pas atteint la stature qu'on admire aujourd'hui. Mais il a su partager ce qu'il recevait. Lui-même nourri par des générations de militants et militantes héroïques, il nous transmet cet héritage décuplé.»

Extraits de l'allocation de Henri Massé, président de la FTQ, lors des obsèques

1. Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme au Québec*, Boréal, 1989. Lire aussi Éric Leroux, *Gustave Franco, Figure marquante du syndicalisme au Québec et précurseur de la FTQ*, VLB Éditeur, 2001. Et Louis Fournier, *Louis Laberge. Le syndicalisme c'est ma vie*, Éditions Québec Amérique, 1992

## QUELQUES GRANDES DATES

**1924** : naissance à Sainte-Martine le 18 février

**1942** : travaille au chantier naval de la United Shipyards à Montréal. Congédié pour activités syndicales

**1943** : embauché à l'avionnerie Canadair. Adhère à la «loge» 712 de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale

**1948** : après avoir occupé divers postes syndicaux à Canadair, est élu représentant syndical permanent de la loge 712

**1955** : élu président du Conseil des métiers et du travail de Montréal

**1958** : élu président du Conseil du travail de Montréal (réunifié), poste qu'il occupera jusqu'en 1964

**1961** : nommé représentant international des Machinistes au Québec. Élu membre du comité de direction du NPD-Québec

**1964** : par suite du décès de Roger Provost, élu président de la FTQ par le

conseil exécutif, avec une voix de majorité sur Fernand Daoust. Devient d'office vice-président du Congrès du travail du Canada (CTC)

**1965** : élu par acclamation président de la FTQ lors du congrès. Toujours réélu par acclamation par la suite

**1971** : dirige une grande manifestation d'appui aux grévistes de La Presse et se fait matraquer par la police (29 octobre).

**1972 et 1973** : en prison durant quatre mois à Orsainville pour outrage au tribunal, avec Marcel Pepin (CSN) et Yvon Charbonneau (CEQ), lors de la lutte du Front commun du secteur public québécois

**1974** : lors du congrès du CTC à Vancouver, contribue à obtenir un statut d'autonomie pour la FTQ au sein de la centrale canadienne

**1975** : dirige une grève générale de solidarité de 24 heures avec les grévistes de la United Aircraft de Longueuil (21 mai)

**1976** : à l'initiative de Laberge, le congrès de la FTQ apporte son soutien au Parti Québécois, qui sera élu

**1980** : le congrès extraordinaire de la FTQ se prononce à 90 % pour le OUI à la souveraineté-association lors du référendum

**1982** : initiateur du programme Corvée-Habitation

**1983** : président-fondateur du Fonds de solidarité FTQ

**1986** : participe activement à la lutte du comité de survie de Canadair, aujourd'hui Bombardier Aéronautique

**1990** : annonce le projet de construction du Complexe FTQ, qui sera inauguré en 1993

**1991** : quitte la présidence de la FTQ (1<sup>er</sup> juin) et devient président à plein temps du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

Tiré de la chronologie publiée dans l'ouvrage de Louis Fournier, *Louis Laberge. Le syndicalisme, c'est ma vie*, Éditions Québec Amérique, 1992

## Louis Laberge sur le portail FTQ

Vous trouverez sur le portail FTQ ([www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)) d'autres informations et documents sur la vie et le décès de Louis Laberge.



# Notre histoire syndicale

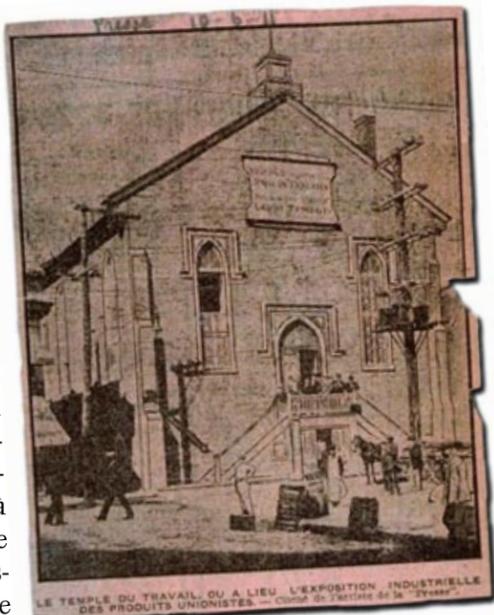
Selon le dictionnaire Larousse, *Labor omnia vincit* signifie «Un travail opiniâtre vient à bout de tout». Il s'agit d'un proverbe tiré de deux vers des Géorgiques de Virgile. Quant à l'adjectif «opiniâtre», il a pour synonyme «tenace».

## Mon père fit bâtir maison...

UN PETIT CLIN D'ŒIL À L'HISTOIRE, TOUT JUSTE POUR DIRE QUE NOUS AVONS HÉRITÉ D'UNE BELLE ET HONNÊTE TRADITION À VOULOIR NOUS RETROUVER ET NOUS ENTRAIDER DANS UN LIEU QUI NOUS SOIT COMMUN ET FRATERNEL.

**A**u début du siècle dernier, les unions internationales de métiers, affiliées au Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC), ont trouvé à se loger «à la maison», comme un peu partout en Amérique du nord.

Rue Saint-Dominique, un peu au sud de l'actuel boulevard René-Lévesque, l'Union internationale des briquetiers fit l'acquisition d'une ancienne église luthérienne pour en faire le Temple du Travail, lieu d'assemblées et d'activités dédiées à la promotion de la cause «unioniste». Le cliché que vous pouvez voir ci-contre a été pris en 1911, lors d'une exposition industrielle de promotion des «produits unionistes», probablement à l'initiative du Comité «Label Bleu» (l'étiquette syndicale) du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM).



Le Temple du travail, en 1911, rue Saint-Denis, un peu au sud de l'actuel boulevard René-Lévesque

La même année, un projet de «Gymnase ouvrier», consacré à l'accès aux loisirs et aux sports pour la classe ouvrière, voit le jour à l'initiative du plombier (et député à la Chambre des Communes à Ottawa) Alphonse Verville, et de Gustave Francq, typographe et figure marquante du syndicalisme québécois durant plus de cinquante ans. On pourrait même dire que Francq fut le «parrain» qui a porté la FTQ sur les fonts baptismaux.

Un autre petit clin d'œil? Le Temple du Travail hébergea quelques années plus tard, sous un même toit, le Montreal Labor College, dédié à la formation des travailleurs et travailleuses. Curieux comme ça ressemble à aujourd'hui, avec notre Collège FTQ-Fonds!

## Et le rêve se fit béton...!

UN DES RÊVES DE LOUIS LABERGE, C'ÉTAIT DE VOIR TOUTE « SA FAMILLE » SYNDICALE SOUS UN MÊME TOIT. SOUVENT, POUR NOUS FAIRE RIRE, IL NOUS DISAIT QUE NOUS NE MÉRITIONS PAS MOINS, COMME SYNDICALISTES, QUE LES SOCIÉTAIRES DES CAISSES POPULAIRES. ET IL PARLAIT LÀ DU COMPLEXE DESJARDINS, RIEN DE MOINS! INUTILE DE DIRE QU'IL Y AVAIT DES SCEPTIQUES, MAIS ENCORE UNE FOIS, ILS ONT ÉTÉ CONFONDUS!

**L**a FTQ et plusieurs de ses syndicats affiliés aménageront cet automne dans la nouvelle tour est du **Complexe Louis Laberge**, alors que le Fonds de solidarité occupera l'actuel 545 Crémazie Est. Déjà, les Conseils régionaux de la FTQ partagent avec les affiliés locaux des édifices FTQ-Fonds un peu partout au Québec. Le rêve de Louis est aujourd'hui coulé dans le béton.



NORMAND RAJOTTE

C'est en 1993 que la FTQ quittait sans regret le 2100 Papineau, coin Ontario, un ancien immeuble de Bell Canada situé au milieu de nulle part, sur la voie d'accès au pont Jacques-Cartier. Cela mettait un terme à une douzaine d'années d'occupation durant lesquelles le président de la FTQ pût voir notre ancienne voisine du 1001 de la rue Saint-Denis, la CSN, bâtir son propre édifice.

La FTQ occupait précédemment au 1290 Saint-Denis, angle Sainte-Catherine, les cinquième et septième étages de l'édifice Dandurand, un vieil et noble immeuble du début du siècle dernier qui fut longtemps l'un des plus prestigieux à Montréal.

### Pour changer le monde

Les plus vieux d'entre nous se rappelleront toute l'agitation qui a marqué les années 70 et qui a enflammé les discussions dans bien des établissements du quartier latin aujourd'hui disparus comme le Café St-Jacques, Chez Butch Bouchard, le Toit Rouge, la Taverne du Trappeur, le Bercaïl, le Prof Matou, la Cave des Moines, le Restaurant Sélect, le Poullet Doré, Chez François..., qui se transformaient de but en blanc en véritables postes de commandement.

Le 1290 Saint-Denis avait aussi l'avantage d'être situé au-dessus de la Banque Royale où souvent les diri-

**Le chantier du Complexe FTQ, en juin 1992. On y reconnaît plusieurs membres du Bureau de la FTQ de l'époque : Lauraine Vaillancourt (UIOVD), Lucille (la compagne de Louis), l'actuel président de la FTQ, Henri Massé (SCFP), Louis Laberge, Fernand Daoust, Carole Haywood (SEPB) et Marc Bellemare (AFPC) en retrait.**



Le 2100 Papineau

geants de la FTQ devaient aller «étirer la soupe» pour que ses créanciers et ses salariés puissent changer leur chèque!

Sur l'insistance du président Henri Massé, la conception de la nouvelle tour a fait l'objet d'attentions et de directives particulières de la part des dirigeants de la FTQ. On a tenu à conserver et à intégrer l'édifice de l'ancienne Caisse populaire Saint-Alphonse d'Youville, compte-tenu de sa valeur esthétique et symbolique pour le patrimoine architectural du quartier. Un œil observateur remarquera que le revêtement extérieur de béton de la tour imite avec élégance celui de la caisse populaire et s'inscrit avec continuité dans la ligne de vue.



Maquette de la nouvelle tour FTQ qui sera inaugurée cet automne au 565, boulevard Crémazie Est.

**La FTQ déménage le vendredi 6 novembre 2002, au : 565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100 Montréal (Québec) H2M 2W3**  
Téléphone : (514) 383-8000  
Télécopieur : (514) 383-8001  
<http://www.ftq.qc.ca>

Vieux Gustave



# À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, SEPTEMBRE-OCTOBRE 2002

**TAFISA LAC MÉGANTIC : L'EMPLOYEUR A PRIS DES ENGAGEMENTS POUR LA QUALITÉ DE L'AIR**

## Les syndiqués sont rentrés au travail la tête haute



LE CONFLIT DE TRAVAIL CHEZ TAFISA LAC MÉGANTIC S'EST SOLDÉ PAR UNE VICTOIRE REMARQUABLE DES 214 MEMBRES DE LA FRATERNITÉ NATIONALE DES FORESTIERS ET TRAVAILLEURS D'USINE (FNFTU) APRÈS SEPT SEMAINES DE LOCK-OUT, AU DÉBUT DE L'ÉTÉ. CE CONFLIT DÉPASSAIT DE LOIN LE CARACTÈRE RÉGIONAL. LE RESPECT ET LA SANTÉ-SÉCURITÉ ÉTAIENT AU CŒUR DU LITIGE DANS CETTE ENTREPRISE MULTINATIONALE.

Le comité de négociation et les dirigeants syndicaux ont compris très tôt que cette négociation dépassait une confrontation habituelle. «*En plus des demandes traditionnelles, nous savions que les émana-*

*tions de formaldéhyde occasionnées par le processus de fabrication étaient un des enjeux majeurs des négociations, raconte Raphaël Delli Gatti, conseiller syndical. Mais il y avait plus que cette question de la qualité de l'air. Ce fut le détonateur qui allait conditionner le reste de la négociation.*»

### Respect

Selon lui, les revendications sur le formaldéhyde ont occupé une place si centrale qu'elles ont occulté les trois enjeux qui étaient le résultat de dix années de mauvaise gestion, provoquant une bataille en règle entre la direction et les salariés. Cette bataille se tenait sur trois fronts très importants: droit aux vacances, aux congés sociaux et fériés; reconnaissance de leurs compétences; et surtout, respect de leur dignité humaine.

RESPECT a été le maître-mot de cette bataille. C'est ce mot, surtout, qui fait dire au syndicat que cette lutte engagée par les travailleurs de Tafisa avait une portée universelle. Universelle parce que se battre pour un environnement de travail sain, pour la reconnaissance et le respect de soi, pour la conciliation travail-famille, cela dépasse la portée d'un simple conflit de travail.

Les 215 salariés de la plus importante entreprise de panneaux de particules au monde avaient été mis en lock-out le 13 mai 2002, après une grève de 48 heures. Ils sont retournés au travail le 2 juillet avec un contrat de travail répondant à plusieurs revendications. «*Nous sommes rentrés la tête haute*», a mentionné le président du syndicat local, Sylvain Giguère. Les membres ont accepté un projet de convention collective d'un an, le temps de vérifier si les choses auront changé au profit d'une meilleure qualité de l'air. Si oui, la convention collective sera reconduite pour trois années supplémentaires. Dans le cas contraire, le syndicat pourra rouvrir le contrat.

Tout au long de leur lutte, les travailleurs de Tafisa ont été accompagnés et soutenus par la Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usine (FNFTU), ainsi que par la FTQ. Et ils le seront dans la mise en œuvre du règlement négocié.

Le président de la Fraternité, Gaston Boudreau, a tenu à féliciter le comité de négociation qui, tout au long du processus, a su exprimer la volonté des salariés et les orienter vers les bons choix à faire. «*Un grand bravo surtout aux travailleurs pour leur détermination à obtenir le respect!*».



PHOTOS YVES BÉDARD

LES ACCIDENTS  
ET LES MALADIES  
PROFESSIONNELLES

## DE NOUVEAUX INSTRUMENTS

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL, TENUE EN JUIN DERNIER À GENÈVE, A DÉGAGÉ TROIS NOUVEAUX OUTILS<sup>1</sup> : UN PROTOCOLE ANNEXE À LA CONVENTION (155) SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS (1981), UNE RECOMMANDATION QUI COMPORTE UNE NOUVELLE LISTE DES MALADIES PROFESSIONNELLES AINSI QU'UN NOUVEAU MÉCANISME D'ACTUALISATION DE CETTE LISTE.

Mais le protocole n'a pas été adopté à l'unanimité. À la dernière minute, plusieurs employeurs (entre autres ceux représentant le Canada et les États-Unis) se sont abstenus de voter pour manifester leur désaccord. La stratégie de rejet a échoué, le nombre de votes requis ayant été obtenu notamment grâce à l'appui des employeurs africains.

Le protocole identifie les principes fondamentaux pour l'enregistrement et la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il invite les États membres à «le ratifier, à établir et à réexaminer périodiquement les prescriptions et les procédures pour l'enregistrement des accidents de travail, des maladies professionnelles et, si cela arrive, des événements dangereux et des accidents de trajets». Ces données sont importantes pour la mise en place ou le renforcement de politiques et de programmes nationaux et vise le renforcement. On demande aussi aux pays de publier des statistiques annuelles suivant des normes de classification comparables aux plus récentes normes internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et d'autres organisations internationales.

La recommandation adoptée suggère d'élaborer une liste nationale de maladies professionnelles à des fins de prévention, d'enregistrement, de ratification et de compensation. Cette liste devra à tout le moins inclure les maladies énumérées dans la convention de l'OIT et, dans la mesure du possible, celles contenues dans la liste annexée à la recommandation. On pense, entre autres, aux maladies causées par des agents chimiques, physiques (bruit, air, vibrations), biologiques (infections ou parasites), aux maladies systémiques (aux poumons, à la peau), aux troubles musculosquelettiques ou aux cancers. Une mise à jour régulière est prévue lors des réunions tripartites réunissant des experts à l'OIT.

1. Communiqué de l'OIT, 20 juin 2002

**1<sup>er</sup> ET 2 OCTOBRE AU PALAIS  
DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**

**Le Grand rendez-vous santé  
et sécurité du travail 2002**

Le président de la FTQ, Henri Massé, prononcera une conférence à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de ce colloque. La FTQ y tiendra également un stand d'information où l'on pourra se renseigner sur les actions et les approches des syndicats affiliés en santé et sécurité du travail.

# Des peintres cascadeurs au pont de Québec!

VOUS SOUFFREZ DU VERTIGE? RIEN DE MIEUX QUE DE TENTER DE SURMONTER SES PEURS EN GRIMPANT LES ÉCHAFAUDAGES SOPHISTIQUÉS UTILISÉS PAR LA TRENTAINE DE PEINTRES QUI SONT À L'ŒUVRE AU PONT DE QUÉBEC DEPUIS CINQ ANS. DES TRAVAUX QUI DEVRAIENT S'ÉCHELONNER JUSQU'EN 2007. IL S'AGIT DU PLUS GROS CHANTIER DU GENRE EN AMÉRIQUE DU NORD! L'ÉQUIPE DU MONDE OUVRIER A TENTÉ DE RELEVER LE DÉFI.

L'exercice relève de l'exploit... Imaginez ces hommes qui le répètent, jour après jour, durant les huit mois de l'année où notre climat le permet. Ces peintres sont membres de la section locale 99 de l'Association nationale des peintres et métiers connexes ainsi que de la section locale 349 de la Fraternité internationale des peintres et métiers connexes, deux syndicats regroupés au sein du Conseil conjoint de la construction (FTQ).

**«Nous, on fait un métier extrême où la relève est rare. La main-d'œuvre vieillit et il faut travailler à attirer des jeunes qui vont rester.»**

Juchés à des dizaines de mètres au-dessus du fleuve Saint-Laurent, dans des espaces restreints (échelles, escaliers, échafauds), ce sont de véritables cascadeurs que ces peintres spécialisés dans les structures métalliques des grands ouvrages de génie civil. Ils se promènent ainsi de chantier en chantier, de pont en pont.

## Des risques multiples

«C'est un métier à part dans le métier, comme le dit le représentant syndical, Georges Lannéval, ancien peintre lui-même. Ces ouvriers travaillent continuellement en hauteur, dans un bruit constant. Ils portent des équipements encombrants et très lourds. Le jeudi, les gars ne sont pas gênés d'aller changer leur paie. Elle est durement gagnée!»

Pour décapager le vieux revêtement, l'eau a remplacé le jet de sable, poussée à 40 000 lbs PSI (de pression au pouce carré). De quoi rendre nos amis pompiers jaloux!!! Cette nouvelle technique répond

aux plus récentes normes environnementales. Il s'agit d'une première expérience au Canada dans ce type de travaux. D'ailleurs, les travaux s'effectuent, par sections, dans des espaces clos par d'immenses toiles; toute l'eau utilisée est récupérée dans des conduites et acheminée vers un bassin de rétention où elle est décantée, traitée et inspectée avant sa remise au fleuve, à la toute fin des travaux.

La cagoule, avec son respirateur, ainsi que la combinaison et les gants protègent tant de l'eau que des produits toxiques (plomb et mercure) contenus dans les débris de peinture. Heureusement, la technologie a permis de développer de nouveaux revêtements moins dangereux, ce qui facilite le travail de finition.

**«On va être fiers de dire aux petits enfants : regardez s'il est beau le pont de Québec!»**

Les travailleurs subissent d'ailleurs des prises de sang trois fois par année. Lorsque les résultats approchent ou dépassent la norme, ils sont retirés et assignés à d'autres tâches temporairement.

Il va sans dire, le vent et la pluie sont des ennemis redoutables de ces peintres-cascadeurs. À partir de 45 km/heure, il faut arrêter le travail en hauteur. Ceux qui travaillent sous le tablier du pont peuvent supporter un peu plus, jusqu'à 64 km/heure. Il n'est pas question de travailler sous la pluie ni même avec la rosée...

Après le décapage au jet d'eau, il faut décaper un à un les boulons et autres recoins au pinceau. Un vrai travail de moine... Et une fois que toute la structure a été bien nettoyée et scellée, il reste à faire la finition qui donnera sa nouvelle allure au «vieux pont de Québec»!

Et comme une photo vaut mille mots...



Le décapage et le scellage des boulons nécessitent un travail minutieux au pinceau



Au Québec, le Conseil conjoint de la construction (FTQ) représente 70 % des 4 600 peintres (compagnons et apprentis) avec la section locale 99 et la section locale 349.



Le pistolet chargé à bloc pèse une bonne vingtaine de livres (une dizaine de kilos) au bout du bras du peintre. Imaginez toute une journée!



La construction des échafaudages, une œuvre en soi. Elle est assurée par les confrères monteurs d'acier de structure de la section locale 711.

## Des catastrophes qui ont coûté la vie à 89 ouvriers

Considéré comme la «huitième merveille du monde», le pont de Québec a été inauguré le 22 août 1919, après une série de péripéties.

Le 29 août 1907, la structure en construction s'effondre, entraînant dans la mort 76 ouvriers. La catastrophe est attribuée à une erreur d'ingénierie.

Le gouvernement canadien décide de le reconstruire l'année suivante. Au matin du 11 septembre 1916, quatre crics hydrauliques placés à chaque extrémité de la travée centrale procèdent à son élévation. Un bruit épouvantable se fait entendre et la masse de fer plonge dans les profondeurs du fleuve. Cette fois, 13 personnes y perdent la vie. On attribue ce deuxième accident au bris d'une pièce de l'appareil de levage.

## Le plus long pont du genre au monde

Ce pont aux structures métalliques entrecroisées est de type «cantilever» qui permet des portées plus grandes entre les piliers. C'est le plus long pont du genre au monde. Déjà considéré comme un monument unique par les ingénieurs, le pont de Québec a été classé monument historique en 1996. Il appartient au CN et sert encore au transport ferroviaire ainsi qu'à la circulation automobile, cycliste et piétonne.

Un monument-épitaphe a été élevé à la mémoire des ouvriers disparus à même les pièces d'acier. On le retrouve encore aujourd'hui au cimetière de Saint-Romuald.

## CONFÉRENCE ANNUELLE DES DÉLÉGUÉS ET DÉLÉGUÉS SOCIAUX DE LA FTQ

La FTQ tiendra sa Conférence annuelle des délégués et délégués sociaux les 4 et 5 novembre 2002 à Montréal. Le thème retenu cette année est *Comprendre le problème... sans jamais oublier la personne.*

Les comités exécutifs des sections locales affiliées sont invités à échanger avec les délégués sociaux et les délégués sociaux qui oeuvrent à soutenir les membres aux prises avec des problèmes familiaux, de jeux ou de toxicomanie.

### Où ?

Hôtel Renaissance  
3625, avenue du Parc (angle Prince-Arthur), Montréal

### Quand ?

4 et 5 novembre 2002  
à compter de 9 heures

Un bloc de chambres a été réservé au nom de la FTQ. Il faut réserver avant le 11 octobre pour bénéficier du tarif de groupe :

(514) 288-6666 ou  
1-800-363-0735.

## 15<sup>e</sup> CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS ET DÉLÉGUÉS SOCIAUX DU MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN «QUAND LE TON MONTE...»

Suivra la 15<sup>e</sup> Conférence des délégués et délégués sociaux du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain avec pour thème la prévention et la médiation de conflits au travail (conflits entre membres, membre contre superviseur, etc.). Il est toujours difficile de gérer des situations de conflits personnels. La situation est d'autant plus délicate quand il s'agit d'un conflit entre nos membres. La conférence aura lieu le 5 novembre, en soirée, et le 6 novembre durant la journée, à l'Hôtel Renaissance.

L'invitation s'adresse à tous et à toutes. Pour information, appeler Francine Burdonville ou Daniel Champagne au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain au 514-387-3666.

iso  
familles

www.isofamilles.ca  
iso.familles@csf.gouv.qc.ca  
1 800 463-2851

## JEAN-CLAUDE PARROT TIRE SA RÉVÉRENCE

Le confrère Jean-Claude Parrot a tiré sa révérence à l'occasion de la 23<sup>e</sup> Assemblée statutaire du Congrès du travail du Canada (CTC) en juin dernier. Il était vice-président exécutif du CTC depuis 1992. Il avait milité pendant plusieurs années au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP-FTQ), notamment comme négociateur en chef durant 18 ans, en plus d'en assumer la présidence pendant 15 ans. Le STTP a profité de l'occasion pour saluer son départ à la retraite lors d'une grande fête.

Jean-Claude Parrot a ouvert son syndicat aux femmes; il a été le premier à lutter pour les congés de maternité. Par ailleurs, la consoeur Nancy Riche, membre de l'exécutif du CTC depuis 1986 puis secrétaire-trésorière depuis 1999, a également mis un terme à sa carrière syndicale pour retourner à Terre-Neuve. Elle a co-présidé le Comité des femmes du CTC durant 16 ans.

Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite! Le CTC représente 2,5 millions de travailleuses et de travailleurs canadiens. Il réunit la majorité des syndicats du pays, les fédérations du travail des provinces et des territoires et 137 conseils régionaux du travail.

Voir aussi [www.clc-ctc.ca](http://www.clc-ctc.ca)

## HÔTELLERIE LES SYNDICATS FTQ SIGNENT LES MEILLEURS CONTRATS

La FTQ est la centrale qui représente la majorité des syndiqués de l'hôtellerie et de la restauration au Québec, par l'entremise de plusieurs syndicats dont les plus importants sont les Métallos, les Teamsters, les TCA, les TUAC et l'UES-800. Plusieurs d'entre eux ont signé récemment des contrats qui sont considérés parmi les meilleurs dans l'hôtellerie au Québec, notamment au Château Champlain, à l'Inter-Continental et au Loews Vogue à Montréal.

Début septembre, des négociations étaient en cours, entre autres, à l'hôtel Delta Montréal, au Holiday Inn de Longueuil, au Radisson Gouverneur à Québec, au Manoir des Sables à Magog et au Petit Manoir du Casino à La Malbaie. Au total, les syndicats FTQ représentent le personnel de 78 hôtels et

auberges au Québec. On peut en consulter la liste sur le Portail FTQ au [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca).

## DES ABUS DANS 132 PAYS

La Confédération internationale des syndicats libres (CISL), dont la FTQ fait partie, a publié son Rapport annuel sur les violations des droits syndicaux. Cette publication passe en revue les abus commis en 2001 à l'encontre des droits des travailleurs et travailleuses dans 132 pays. Il met en lumière la généralisation du harcèlement dont sont victimes les syndicats dans bien des régions de la planète, y compris les nombreux assassinats de syndicalistes en Colombie et les multiples violations commises par les sociétés multinationales ou étrangères de par le monde. Le rapport est disponible sur le site web <http://www.icftu.org>.

## SEREZ-VOUS À L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE DE LA SSQ ?

SSQ est l'assureur des régimes d'assurance collective de plusieurs de nos syndicats. Nous représentons une portion importante de la clientèle SSQ et nous sommes présents au conseil d'administration.

SSQ, c'est une société d'assurance à caractère mutualiste qui est la copropriété de chacune des personnes assurées. Son caractère coopératif dépend de la participation des assurées et assurés à la

définition de ses orientations. C'est la raison première des assemblées régionales de SSQ.

Le calendrier des assemblées régionales 2002, qui se déroulent jusqu'au 9 octobre, a été acheminé à chacun des établissements ainsi qu'à chacun des syndicats. Nous vous invitons à les inscrire à votre agenda, si ce n'est déjà fait.

## UN CANOT NOMMÉ «SOLIDARITÉ»

Si, parfois, les délégués syndicaux doivent ramer pour accomplir leurs tâches quotidiennes, dans le cas de nos deux confrères, ce n'était ni une figure de style ni une sinécure pendant le long week-end de la fête du Travail. En effet, les deux syndicalistes ont descendu la rivière Saint-Maurice à l'occasion de la Classique internationale de canots de la Mauricie, tout en portant les couleurs de la FTQ. Véritable tradition en Mauricie, cette course existe depuis 1934. Elle réunit les meilleurs canotiers du monde pour une descente de trois jours et quelque 200 kilomètres. En près de 70 ans d'existence, la présence d'un canot aux couleurs syndicales constituait une première.

Alain Grenier et Yves Beaulieu sont tous deux militants syndicaux. Membre des Métallos, Yves s'occupe de santé-sécurité au Syndicat des employés de l'Aluminerie Bécancour. Alain milite à la section locale 2000 du SCFP qui regroupe les employés

## LES MOTS QU'IL FAUT

### Réfractaire ou rébarbatif

L'adjectif **réfractaire** qualifie une personne qui résiste, refuse d'obéir, de se soumettre ou qui est insensible à quelque chose.

L'adjectif **rébarbatif** lui, qualifie quelque chose qui rebute par un aspect rude, désagréable, ou quelque chose de difficile et d'ennuyeux.

On peut dire qu'Untel est réfractaire à toute autorité ou qu'Unetelle est réfractaire à l'opéra.

On peut trouver à quelqu'un un air rébarbatif, trouver un sujet rébarbatif, une question rébarbative, mais on ne peut qualifier une personne de rébarbative, ni se déclarer «rébarbatif à quelque chose». Par contre, on peut être réfractaire à une idée, et cette idée peut nous être rébarbative.

Office de la langue française



Pierre Émond, Yves Paré et André O. Morin, respectivement trésorier, pdg et secrétaire du FFIC

de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec.

Du mois d'avril jusqu'au jour du grand départ, Yves et Alain se sont entraînés presque quotidiennement sur la rivière Saint-Maurice.

## POUR PROMOUVOIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction (FFIC) va de l'avant. Au printemps dernier, une somme de 700 000 \$ a été remise aux dirigeants des associations syndicales et patronales de l'industrie, lors de la signature officielle d'une entente visant à embaucher huit agents de promotion.

Ces agents ont le mandat de promouvoir et de développer la formation professionnelle « sur le terrain » auprès des travailleurs et des employeurs

de l'industrie de la construction. Ils devront également collaborer avec les conseillers en formation de la Commission de la construction du Québec dans la mise en place de certaines activités spécifiques de perfectionnement.

« Nous avons laissé le soin aux associations patronales et syndicales de choisir leurs candidats et je suis très fier de l'enthousiasme dont elles ont fait preuve », affirme Yves Paré, président-directeur général du Fonds.

Les agents de promotion seront répartis dans les quatre organisations syndicales de l'industrie, dont le Conseil conjoint de la construction de la FTQ, et les associations patronales des secteurs visés par le FFIC, soit l'Association de la construction du Québec (ACQ) et l'Association des constructeurs de routes et grands travaux routiers du Québec (ACRGTO).



PHOTO SERVICE DE L'INFORMATION SCFP

## LISTE DES CONFLITS FTQ AU 10 SEPTEMBRE 2002

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Club de golf St-Laurent (1992) inc.	Île d'Orléans	52	UES-800	2001.04.30 (lock-out)
Lab Chrysotile	Black Lake	443	Métallos-7649	2002.04.28 (lock-out)
Ville de Malartic (cols blancs)	Malartic	5	SCFP-4224	2002.04.29 (lock-out)
Vidéotron	Province de Québec	2 200	SCFP-1417 et 2815	2002.05.08 (lock-out)
Fédération des comités de parents de la province de Québec	Beauport	17	SEPB-57	2002.05.08
Louisiana Pacific	Chambord	166	SCEP-502Q	2002.05.24
Lafarge, groupe de matériaux de construction	Saint-Laurent	56	Métallos-15403	2002.05.29
Secur	Province de Québec	900	SCFP-3812	2002.07.05
Stelco-McMaster Limitée	Contrecoeur	333	Métallos-6951	2002-08-01
Cormier et Gaudet	Ste-Gertrude (Bécancour)	65	Métallos-9414	2002-09-10

# UNIVERSITÉ CONCORDIA

## Ils optent pour un service plus près des membres

La soixantaine de gens de métiers de l'Université Concordia, à Montréal, ont réintégré les rangs du Syndicat canadien des officiers de marine marchande (SCOMM), affilié à la FTQ, au début de l'été.

Le SCOMM détenait cette accréditation depuis 1985 lorsque la CSN, qui représentait déjà d'autres salariés de l'établissement, a remporté un vote par quelques voix, en décembre 1999. Le groupe a voté à 85 % son retour au SCOMM et à la FTQ, en juin dernier.

«*Nous ne nous sommes pas sentis mieux représentés, dit Terry Rogers, charpentier-menuisier. Alors nous avons voté pour un accès direct à un représentant syndical. Et avec le SCOMM, les griefs, les démarches à la CSST, tous les frais sont assumés par le syndicat.*»

François Latreille, vice-président du secteur non-maritime du SCOMM, explique : «*Nous représentons des petits groupes. Nous offrons un service personnalisé et complet, sans charger plus que la cotisation.*»



Les membres du SCOMM, délégués des métiers à l'Université Concordia. À l'arrière : Terry Rogers, charpentier-menuisier; Jean-François Lavoie, frigoriste; Arthur Ayotte, électricien. À l'avant : François Latreille, vice-président du secteur non-maritime du SCOMM; Eddy Ginocchi, délégué principal; Denis Gauthier, plombier, Guy Gallant, service de distribution. Yves Lefebvre, peintre, n'apparaît pas sur la photo.

### Au cœur de la bête

Comme le dit spontanément Guy Gallant, un militant du service de distribution, «*on est le cœur de l'université. Qu'on parle de plomberie, de menuiserie, de peinture, d'électricité ou de transport des personnes et des marchandises, tout cela passe par les membres du SCOMM.*»

On peut dire que ces gens de métiers sont le cœur et les poumons de l'organisation. Ils veillent à la bonne marche des installations

matérielles des 82 bâtiments du campus répartis sur l'île de Montréal.

En plus de représenter un millier d'officiers de la marine marchande en Ontario, au Québec et dans les Maritimes, le SCOMM représente 450 mécaniciens de machinerie fixe et gens de métiers dans plusieurs édifices publics (Place des Arts, Complexe Desjardins, Palais des congrès, Place Bonaventure, Place Ville-Marie, École polytechnique) et neuf grands hôpitaux de Montréal.

### 22-23 janvier 2003 Colloque FTQ sur le vieillissement de la main-d'œuvre

La population québécoise vieillit. Les travailleurs et les travailleuses aussi, même si leur réalité respective est fort différente. Cela a des effets dans les milieux de travail, dans les régions, dans l'ensemble de la société mais aussi dans le mouvement syndical. Certains craignent des pénuries de main-d'œuvre. D'autres affirment que nous ne pourrions maintenir nos acquis sociaux en santé ou pour le soutien du revenu à la retraite.

En milieu de travail, des propositions sont faites pour favoriser des réorganisations du travail, l'accès à la formation professionnelle, des améliorations en santé et sécurité, la retraite progressive, etc. En janvier 2003, à l'hôtel Delta de Trois-Rivières, les syndicats locaux de la FTQ pourront discuter des enjeux que pose le vieillissement de la main-d'œuvre et des solutions que nous pouvons mettre de l'avant.



## UN NOUVEAU DÉPLIANT FTQ C'est bien meilleur avec un syndicat !

LA FTQ POURSUIT (ET MULTIPLIE) LES EFFORTS DE SYNDICALISATION ENTREPRIS DANS LA FOULÉE DE SON CONGRÈS DE 1998 AVEC LA PUBLICATION D'UN NOUVEL OUTIL DE TRAVAIL : UN DÉPLIANT HAUT EN COULEURS EXPLIQUANT CE QU'EST LA CENTRALE ET POURQUOI C'EST BIEN MEILLEUR AVEC UN SYNDICAT !

On le sait, un recruteur, Robert Émond, est à l'œuvre à temps plein à la FTQ depuis quatre ans et il participe à la formation et au soutien des responsables au recrutement des syndicats affiliés. Ces derniers sont plus que jamais convaincus de la nécessité d'investir dans la syndicalisation. Les chiffres le prouvent, les résultats le confirment.

Vous verrez circuler ce dépliant prochainement. Servez-vous en pour convaincre des non-syndiqués de se joindre à la plus grande centrale syndicale au Québec !

## BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / MAI, JUIN, JUILLET, AOÛT 2002

▼ **SCFP** : municipalités de Blainville, Repentigny, Lac-Saguay et Sainte-Véronique, Laboratoire Technicolor (Mirabel), CJPM-TV (Saguenay), CFEM (Rimouski), Covitec (Montréal), Technocentre Chaudière-Appalaches (Lévis), Préventex (St-Lambert), Aquaplash (Longueuil)

▼ **Métallos** : Hôtel EconoLodge (Laval), TriMag (Boisbriand), Galvafil (Chambly), Qualicad (Montréal), Carrières Polycor (Rivière-à-Pierre), Tapis I.B.E. (St-Jean-sur-Richelieu), Béton Provincial (Matane), SEA International 2000 (Montréal), Bois Francs U-2 (St-Georges de Beauce), Béton Bolduc (Ste-Marie de Beauce), Les Voitures Robert (St-Pie de Bagot), Lavage Saint-Luc (St-Luc), plusieurs groupes d'agents de sécurité

▼ **SCEP** : Scierie P.H. Lemay (Saguenay), Progistix Solutions - bureau (Montréal), Les Services Safety-Kleen-laboratoire (Mercier), Finition U.V. Cristal (St-Tite), Foresterie A.S.L. (Senneterre), Bowater Bois traité (Dégelis), imprimerie Source I.D. (Montréal), Carrefour Jeunesse-Emploi (St-Jérôme)

▼ **Teamsters** : Hôtel Le Saint-James (Montréal), Sobey's-IGA Extra (Sept-Îles), J.P. Métal America (Montréal), Les Laboratoires Riva (Blainville), Botanix-Rona Le Rénovateur (Gatineau), Coopérative avicole Exceldor (St-Anselme), Provigo-entrepôt (Trois-Rivières), Vêtements Barmish-Riviera (Magog), Arcon Sud (Montréal), Jean-Paul Beaudry-alimentation (Montréal)

▼ **TUAC** : Marchés Sobey's-IGA Extra (Québec, Gatineau et La Plaine), Super C - Marché Atwater (Montréal), restaurant L'Orchidée (La Malbaie), abattoir Saint-Alexandre (St-Alexandre), marché Sainte-Thérèse (Ste-Thérèse), Supermarché Claude Carrier (Matane), supermarché Mont-Royal (Montréal), marché Provigo (Montréal), entrepôt Atlas (Montréal), Gregson Technologie (St-Hyacinthe), Caisse Desjardins (Ste-Claire)

▼ **SQEEES-UES** : Le Centre de la petite enfance du Fou Rire (La Tuque), Services infirmiers Pro-Soins (Saguenay), Villa St-Sacrement (Alma), Les Ambulances Joliette (Joliette), Les Ambulances Boulay (La Vérendrye), Services pré-hospitaliers Laurentides-Lanaudière (Lachute), La Relance Outaouais (Gatineau), Monit-entretien (Montréal), Villa Sainte-Foy (Ste-Foy), Villa Saint-Ambroise (St-Ambroise), Autobus La Québécoise (Gatineau), Fonds régional de solidarité de l'île de Montréal

▼ **TCA** : Bus-Sco (Châteauguay), Prévost-pièces d'autos (Montréal), Denis Breton Chevrolet Oldsmobile (St-Eustache)

▼ **AIMTA** : Aérospatiale Hochelaga (Montréal), Cargo-Jet (Dorval et Mirabel)

▼ **SEPB** : Librairie Renaud-Bray (rue Ste-Catherine Est, Montréal), Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (Montréal et régions)

▼ **SVTI** : Vêtements Adrénaline (Drummondville), Confection St-Gérard (Weedon), Rep-Pharm (Montréal)

▼ **SITBCTM** : Boulangerie Au Pain Doré (Montréal), Les Composts du Québec (St-Henri de Lévis)

▼ **FNFTU** : Giguère et Morin (St-Félix de Kingsey)

▼ **FPOE** : Service d'arbres de la Capitale (Québec)

▼ **SPQ** : Pompiers de Salaberry-de-Valleyfield, St-Félicien, St-Isidore et Cap-Chat

▼ **Marins** : Traversier Trois-Pistoles-Les Escoumins

## Le logo fait peau neuve

La FTQ profite de son installation prochaine dans le nouvel édifice pour rafraîchir son logo. À vrai dire, il n'a pas beaucoup changé mais s'est plutôt fait une toilette. Épuré, il a perdu quelques lignes... et la typographie a été changée pour un caractère plus moderne. Mais l'essentiel, le symbole qui nous rallie et nous rassemble, la fameuse flèche rouge, est toujours à l'honneur!



Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

FTQ

Bien sûr, nous encourageons les syndicats affiliés à l'utiliser à côté du nom de leur syndicat, sur le papier à lettres, le journal syndical, les affiches, les pancartes ou les banderoles.

On peut télécharger la nouvelle version du logo directement du portail FTQ, en format JPG, à l'adresse suivante : [www.ftq.qc.ca/logo.asp](http://www.ftq.qc.ca/logo.asp).